

**NOUVEAU FORMULAIRE
DE RÉSERVATION
DE SALLES COMMUNALES**

- mise à jour septembre 2023 -



SALLE DEMANDÉE

Foyer des Campagnes

(Capacité maximum : 200 personnes)

Salle des mariages

(Capacité maximum : 60 personnes)

Grande Bonnafous

(Capacité maximum : 100 personnes)

Petite Bonnafous

(Capacité maximum : 10 personnes)

3 salles (9 rue Louis Blanc) :

Petite 2

(Capacité maximum : 10 personnes)

Grande 1

(Capacité maximum : 20 personnes)

Petite 3

(Capacité maximum : 10 personnes)

ÉVÈNEMENT

Date début :

Date fin :

Horaires :

Nature / objet :

Nombre de participants :

CONTACT

Assoc. / service / organisme :

Adresse :

Personne référente :

Téléphone :

Courriel :

**ANNEXE 1 TARIFICATION DES ÉVENTUELS
DÉGÂTS OCCASIONNÉS DURANT LA MISE
À DISPOSITION D'UNE SALLE**



DECISION DU MAIRE

Ville de PEZENAS

SF : 06-23-2504

Objet : Tarification des éventuels dégâts occasionnés dans le cadre de mise à disposition de salles municipales

Le Maire de la Ville de PEZENAS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2020 délégrant au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions,

Considérant que la ville met régulièrement à disposition des salles municipales pour les associations ;

Considérant la volonté de la ville de ne pas demander de caution pour ces mises à disposition ponctuelles,

Considérant le souhait de fixer une tarification pour les éventuelles dégradations qui seraient constatées à l'issue d'une de ces mises à disposition ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De fixer aux tarifs suivants les dégradations constatées à l'issue de mise à disposition de salles municipales :

- ménage supplémentaire (état dégradé) :	300 €
- dégradation des murs :	150 €
- dégradations de 1 à 3 pièces de mobilier :	400 €
- dégradation de 4 à 10 pièces de mobilier :	1 000 €
- dégradation de plus de 10 pièces de mobilier :	2 000 €
- dégradation/ manipulation non autorisée des installations électriques :	600 €
- défaut d'utilisation du matériel technique :	200 €
- perte des clefs :	25 € / clef
- intervention non prévue de service d'astreinte :	200 €

ARTICLE 2 : La facturation sera établie par titre de recette établi au nom de l'association ayant réservé la salle, sur la base de l'état des lieux de sortie. Le recouvrement sera opéré par le Trésor Public.

Fait à PEZENAS, le 7 Juin 2023

Le Maire
Armand RIVIERE



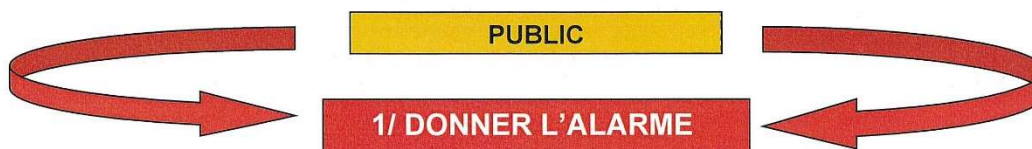
ANNEXE 2
PROCÉDURES DE SÉCURITÉ
EN CAS D'INCENDIE

- > **Salle des mariages**
 > **Grande Bonnafous** / > **Petite Bonnafous**

CONSIGNE DE SECURITE INCENDIE

CONSIGNES GENERALES
 -
 PUBLIC CITE ADMINISTRATIVE
 BATIMENTS A (SALLE DES MARIAGES), B (GRANDE ET PETITE SALLES BONNAFOUS) et C

EN CAS D'INCENDIE



Actionner un déclencheur manuel d'alarme incendie (boîtier rouge).
Appeler le Secrétariat Général : 04-67-90-41-04
ou avertir un membre du personnel

Signaler à au Secrétariat Général ou au membre du personnel :

- la localisation exacte du feu :
 - bâtiment, étage
 - nom ou n° du local.
- le type d'incendie et son étendue,
- précisez à l'accueil si vous pouvez vous déplacer et la présence éventuelle de victime

2/ EVACUER

VOUS POUVEZ VOUS DEPLACER

- Fermez portes et fenêtres et évacuer le local
- Dans le couloir, suivez les signalisations d'évacuation et les instructions du personnel

POINT DE RASSEMBLEMENT :

PARKING BOBY LAPOINTE
 (cf. consignes d'évacuation)

VOUS NE POUVEZ PAS VOUS DEPLACER

- Ne vous inquiétez pas, notre personnel est spécialement entraîné à votre sauvegarde,
- Suivez les instructions données par le personnel

EVACUATION HORIZONTALE VERS :

PALIER ESCALIER
 (cf. consignes d'évacuation)

GARDEZ VOTRE CALME

Réf : C.S.I n° 1.1.V1
 Dernière mise à jour le : 12/06/2023
 Version 1



Approbation Chef d'établissement :
 Le : 11/07/2023

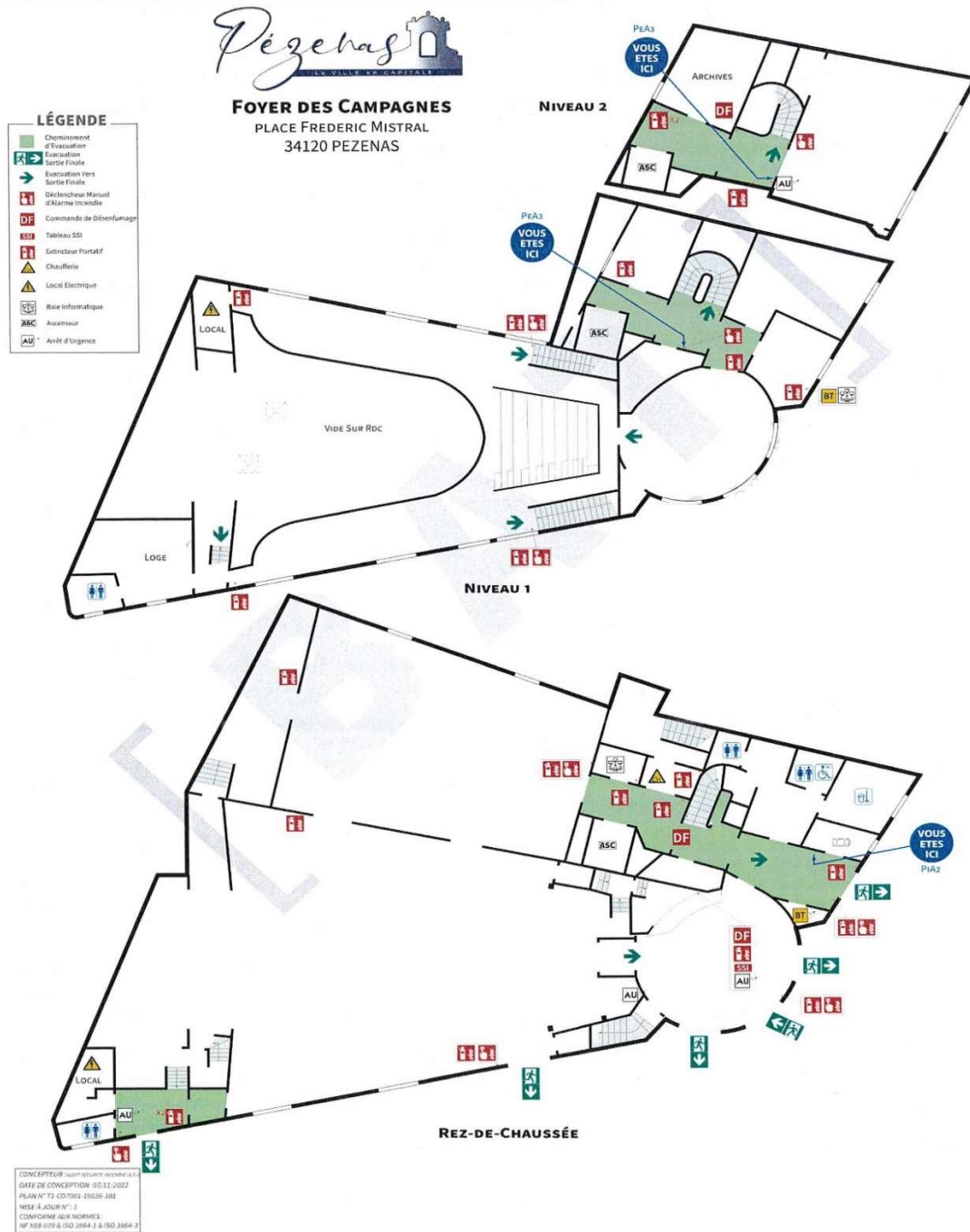
VISA :

ANNEXE 2

PROCÉDURES DE SÉCURITÉ EN CAS D'INCENDIE ET D'ÉVACUATION

> Foyer des Campagnes

PLAN D'INTERVENTION



Obligations:

- Un utilisateur au minimum doit être titulaire d'une **formation « acteur de l'évacuation »**
- **Si la scène est utilisée**, un membre au moins doit être titulaire d'une **formation SSIAP**

ANNEXE 2
PROCÉDURES DE SÉCURITÉ
EN CAS D'INCENDIE ET D'ÉVACUATION

3 salles (9 rue Louis Blanc) :
> Grande 1 / > Petite 2 / > Petite 3

Au regard de la capacité d'accueil maximale de ces trois salles,
– *respectivement 20 personnes pour la Grande 1, 10 personnes pour la Petite 2 et 10 personnes pour la Petite 3* –
les consignes de sécurité incendie et d'évacuation **ne font pas l'objet de fiches précises.**

Ces salles sont **toutefois équipées en extincteurs**, matériels destinés à lutter contre la propagation des flammes.

En cas d'**incendie**, **ne prenez aucuns risques inutiles.**

Donnez l'alerte en contactant le **secrétariat général de la Mairie au 04 67 90 41 04** ou avertissez un membre du personnel communal.

En cas d'**évacuation des locaux**, si **vous pouvez vous déplacer**, fermez portes et fenêtres, quittez la salle occupée et dirigez-vous vers la voie publique, à l'extérieur.

Si **vous ne pouvez pas vous déplacer**, pas d'inquiétude, le personnel communal est spécialement entraîné à votre sauvegarde.

Dans tous les cas, **gardez votre calme et suivez les instructions** communiquées.

ANNEXE 2
PROCÉDURES DE SÉCURITÉ
EN CAS D'ÉVACUATION

> **Salle des mariages**

CONSIGNE D'ÉVACUATION

Bâtiment A - Rez-de-chaussée :
SALLE DES MARIAGES

PUBLIC VISITEUR

ITINÉRAIRE A SUIVRE

- Issue de secours par Etat Civil donnant sur cour d'Honneur
 - Issue de secours par salle des Mariages donnant sur cour d'Honneur
- ↓
- Accès au point de rassemblement par porche situé à côté salle des Mariages

RAPPEL POUR LE PERSONNEL
ORGANISATION DE L'ÉVACUATION GÉNÉRALE

JE SUIS SERRE FILE
JE DOIS :

- 1/ Transmettre l'ordre d'évacuation dans le secteur et regrouper les occupants,
- 2/ Effectuer un ratissage complet du secteur et fermer toutes les portes derrière moi,
- 3/ Donner l'ordre au guide de quitter le secteur,
- 4/ Fermer la marche et empêcher le retour en arrière
- 5/ Rejoindre le point de rassemblement et ne changer d'itinéraire que sur ordre d'un responsable ou des Sapeurs Pompiers.



JE SUIS GUIDE FILE
JE DOIS :

- 1/ Me mettre vers l'itinéraire indiqué,
- 2/ Rassembler les occupants,
- 3/ Montrer le chemin à parcourir,
- 4/ Avancer sur ordre du serre file,
- 5/ Rejoindre le point de rassemblement et ne changer d'itinéraire que sur ordre d'un responsable ou des Sapeurs Pompiers.

POINT DE RASSEMBLEMENT

PARKING BOBY LAPOINTE

Réf : C.E. n° 1.1.V1 Dernière mise à jour le : 12/06/2023 Version 1		Approbation Chef d'établissement : Le : 11/07/2023 VISA : 
---	---	---

ANNEXE 2
PROCÉDURES DE SÉCURITÉ
EN CAS D'ÉVACUATION

> Grande Bonnafous / > Petite Bonnafous

CONSIGNE D'ÉVACUATION

Bâtiment B - 1^{er} étage :

SALLE BONNAFOUS

PERSONNEL ET PUBLIC VISITEUR

ITINÉRAIRE A SUIVRE

- **Issue de secours par escalier menant sur hall d'entrée bâtiment B donnant sur rue Massillon**
 ↓
 Accès au point de rassemblement par porches de la cour Zévort
- **Issue de secours par escalier situé dans salle Bonafous donnant sur cour Zévort**
 ↓
 Accès au point de rassemblement par porche situé à côté du restaurant scolaire 3

RAPPEL POUR LE PERSONNEL
ORGANISATION DE L'ÉVACUATION GÉNÉRALE

JE SUIS SERRE FILE
JE DOIS :

- 1/ Transmettre l'ordre d'évacuation dans le secteur et regrouper les occupants,
- 2/ Effectuer un ratissage complet du secteur et fermer toutes les portes derrière moi,
- 3/ Donner l'ordre au guide de quitter le secteur,
- 4/ Fermer la marche et empêcher le retour en arrière
- 5/ Rejoindre le point de rassemblement et ne changer d'itinéraire que sur ordre d'un responsable ou des Sapeurs Pompiers.



JE SUIS GUIDE FILE
JE DOIS :

- 1/ Me mettre vers l'itinéraire indiqué,
- 2/ Rassembler les occupants,
- 3/ Montrer le chemin à parcourir,
- 4/ Avancer sur ordre du serre file,
- 5/ Rejoindre le point de rassemblement et ne changer d'itinéraire que sur ordre d'un responsable ou des Sapeurs Pompiers.

POINT DE RASSEMBLEMENT

PARKING BOBY LAPOINTE

Réf : C.E. n° 1.8.V1
 Dernière mise à jour le : 12/06/2023
 Version 1



Approbation Chef d'établissement :
 Le : 11/07/2023

VISA :